RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AD/SIN

ABC AMBULANCES TRANSPORTS
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 7.500 €
Siège social : SAINT GREGOIRE (35)
7 rue des Petits Champs
R.C.S. RENNES 452.385.826

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28 JANVIER 2025

Le 28 JANVIER 2025, à 9 heures, les associés de la société ABC AMBULANCES TRANSPORTS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.500 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire, au siège social, d'un commun accord.

Monsieur Xavier MEUNIER, co-gérant préside la séance.

La feuille de présence qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance, permet de constater que les associés suivants sont présents ou représentés :

- Société TRANSSERVICES 35, associée,
Représentée par Monsieur Xavier MEUNIER,
Propriétaire de six cents trente-sept parts sociales, ci 637 PARTS SOCIALES

- Société LM SERVICES, associée,
Représentée par Monsieur Lucas MEUNIER,
Propriétaire de cent treize parts sociales, ci 113 PARTS SOCIALES

TOTAL DES PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL, ci..... **750 PARTS SOCIALES**

Monsieur le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent 750 parts sociales sur les 750 parts composant le capital social, soit la totalité des parts sociales.

L'Assemblée peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Mickaël GAUCHET, tant en son nom personnel qu'au nom et pour le compte de la société GM SERVICES, assiste à la réunion.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- La feuille de présence,

Monsieur le Président rappelle ensuite l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE :

- Agrément d'un projet de cession de parts et d'une nouvelle associée,

- Modification des règles de majorité prévues à l'article 9-4 des statuts, et modification corrélative des statuts,
- Mise à jour corrélative des statuts, suite à la cession de parts sociales,
- Pouvoirs.

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE :

- Nomination d'un nouveau gérant,
- Pouvoirs.

Puis Monsieur le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix :

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION - AGREMENT D'UN PROJET DE CESSION DE PARTS ET D'UNE NOUVELLE ASSOCIEE

L'Assemblée Générale, connaissance prise d'un projet de cession de titres aux termes duquel la société TRANSSERVICES 35 céderait 38 parts sociales sur les 637 parts sociales qu'elle détient dans le capital de la société ABC AMBULANCES TRANSPORTS, numérotées 400 à 437.

Décide d'agréer ladite cession des 38 parts sociales ainsi que la société GM SERVICES en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Interruption de Séance

Il est procédé à la signature de l'acte de cession des 38 parts sociales au profit de la société GM SERVICES.

Puis la séance est ouverte à nouveau sur l'ordre du jour n'ayant pas encore été abordé, étant précisé que la société GM SERVICES prend part aux votes aux côtés des société LM SERVICES et TRANSSERVICES 35.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES REGLES DE MAJORITE PREVUES A L'ARTICLE 9-4 DES STATUTS ET MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les règles de majorité des décisions relatives à la révocation de la gérance qui figurent à l'article 9-4 de la manière suivante :

« Tout gérant, associé ou non, nommé ou non dans les statuts, est révocable sur décision ordinaire des associés prise à la majorité de plus de 80% des parts sociales sur 1ère et 2nde consultation. »

Le reste de l'article est inchangé.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – MISE A JOUR DES STATUTS SUITE A LA CESSION DE PARTS SOCIALES

L'Assemblée Générale Extraordinaire, suite à la cession de parts sociales en date du 28 janvier 2025, décide en conséquence de supprimer les articles 15, 16, 17 et 18 et de modifier l'article 7 des statuts qui sera désormais rédigés comme suit :

Article 7 – PARTS SOCIALES

Le capital social est fixé à la somme de SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7.500 €) correspondant aux apports des associés. Il est divisé en 750 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune, numérotées de 251 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées et réparties entre les associés de la façon suivante :

- Société TRANSSERVICES 35, associée,
Représentée par Monsieur Xavier MEUNIER,
Propriétaire de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales,
Numérotées 251 à 399 et 551 à 1000
ci 599 PARTS SOCIALES

- Société LM SERVICES, associée,
Représentée par Monsieur Lucas MEUNIER,
Propriétaire de cent treize parts sociales, numérotées 438 à 550,
ci 113 PARTS SOCIALES

- Société GM SERVICES, associée,
Représentée par Monsieur Mickaël GAUCHET,
Propriétaire de trente-huit parts sociales numérotées 400 à 437,
ci 38 PARTS SOCIALES

TOTAL DES PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL, ci..... **750 PARTS SOCIALES**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour extraordinaire étant épuisé, Monsieur le Président déclare la séance levée sur cet ordre du jour.
Monsieur Xavier MEUNIER ouvre ensuite la discussion sur l'ordre du jour ordinaire.

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION DE MONSIEUR MICKAËL GAUCHET EN QUALITE DE CO-GERANT

L'Assemblée Générale ordinaire décide de nommer à compter du 1er février 2025, pour une durée indéterminée, en qualité de cogérant de la Société :
- Monsieur Mickaël GAUCHET, demeurant à [redacted]

Monsieur Mickaël GAUCHET exercera ses fonctions aux côtés de Messieurs Xavier et Lucas MEUNIER, et Madame Viviane PACEY qui demeurent co-gérants de la Société.

Monsieur Mickaël GAUCHET déclare accepter ces fonctions et atteste sur l'honneur qu'il n'existe aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice desdites fonctions de gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Société TRANSSERVICES 35
Représentée par Monsieur Xavier MEUNIER

Xavier MEUNIER
Certified by yousign

Société LM SERVICES
Représentée par Monsieur Lucas MEUNIER

Lucas MEUNIER
Certified by yousign

Monsieur Mickaël GAUCHET
« *bon pour acceptation du mandat de co-gérant* »

[redacted]
Certified by yousign

L.M. X.M. M.G. V.P.